

RWE



Projet agrivoltaïque de la Bouchatte

**Compte-rendu du comité de projet
13 novembre 2025**

Salle des fêtes d'Epineuil-le-Fleuriel

RWE Renouvelables France

Sommaire

Sommaire	2
Informations générales	3
Caractéristiques de la réunion	3
Objectif de la réunion	3
Synthèse des échanges	4
Annexe	8
La feuille d'émargement	8

Informations générales

Caractéristiques de la réunion

Le comité de projets s'est tenu le 13 novembre 2025 à la salle des fêtes d'Epineuil-le-Fleuriel à 14h. Etaient présents :

- **Les représentants de la commune d'Epineuil-le-Fleuriel :**
 - Mylène PIERRARD, Maire
 - Pascal TOUZET, 1^{er} adjoint
 - Céline CATINAT, Conseillère municipale
- **Les représentants des communes limitrophes et de la Communauté de Communes**
 - Nathalie DUCHET, Chargée de Mission en Transition écologie à la Communauté de Communes Berry Grand Sud
 - Gilles POINTEREAU, Maire de Vesdun
 - Christian KURZAWA, Conseiller Municipal de Saint-Vitte
- **Les collaborateurs au projet**
 - Denis LE PADELLEC, propriétaire et exploitant agricole
- **Les membres de l'association de la Bouchatte**
 - Isabelle STATUCKI, Présidente
 - Philippe WEBERT, Vice-Président
- **La société RWE**
 - Magali ROMAND – cheffe de projet
 - Camille FORêt – chargée de concertation
 - Thomas ARDIALE – Responsable adjoint développement solaire

Objectif de la réunion

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie fait l'objet de la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie.

L'Article. R.211-5 du décret précédemment mentionné stipule : « *Le comité de projet assure une concertation préalable des parties prenantes [communes et EPCI dont elles sont membres, ainsi que représentants des communes limitrophes] sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.* »

Synthèse des échanges

RWE fait une présentation complète du projet : les principales caractéristiques du projet agrivoltaïque de La Bouchatte, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, ses impacts potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire... Les élus présents ont interrompu la présentation dès qu'ils le souhaitaient afin de poser leurs questions. L'ensemble des échanges est synthétisé ci-dessous.

Volet environnemental

Monsieur Pointereau demande des précisions sur l'Adonis d'été, fleur observée sur la zone durant les études environnementales. RWE répond que cette fleur n'est pas protégée au sens réglementaire, mais qu'elle a le statut d'espèce en « danger critique d'extinction » dans le Cher. C'est une fleur qui ne pousse qu'avec certaines cultures, et qui ne s'exprime donc pas tous les ans : elle a été détectée en 2023 quand la parcelle était en trèfle, mais pas l'année suivante quand la parcelle était en blé. La zone où ont été observées les Adonis d'été est évitée dans le projet agrivoltaïque.



Adonis d'été @IEA

Volet agricole

Madame Duchet demande sur combien de temps et à quelle fréquence auront lieu les suivis des rendements des exploitations agricoles après la mise en service du projet. RWE répond que cela aura lieu sur toute la durée d'exploitation du parc agrivoltaïque, à échéances régulières, et les modalités précises seront à entériner avec la Chambre d'Agriculture du Cher. RWE se conformera aux exigences réglementaires : un protocole a été mis en place par RWE, il sera adapté en fonction des échanges avec la DDT et la CA.

Madame Pierrard demande si les drains présents dans les parcelles du projet sont pris en compte. RWE répond qu'une étude cartographique a été menée afin de définir l'emplacement des drains par rapport aux futurs panneaux photovoltaïques. De nouvelles investigations pourront être réalisées lors de la préparation du chantier, et les drains pourront être déviés si besoin.

Monsieur Pointereau demande l'espacement entre les rangées de panneaux photovoltaïques. RWE répond qu'il y a 14m entre les rangées, et 3 à 5m de distance entre les pieux d'une même rangée. Il y aura une bande enherbée de 1m à 1.5m environ aux pieds des panneaux afin d'éviter toute dégradation des structures par le matériel agricole. Les 12 à 13m de culture entre les panneaux seront donc entre ombre et soleil selon l'ensoleillement de la journée. Les panneaux mesurent 4,7m de large.

Monsieur Pointereau demande donc si les cultures entre les panneaux ne vont pas brûler l'été si elles sont trop longtemps au soleil. RWE répond qu'il y aura de l'ombrage toute la

journée, différemment selon la course du soleil. Les panneaux pourront être orientés en conséquence. Néanmoins, l'avantage de ce projet agrivoltaïque serait de réduire l'évapotranspiration tout au long de la journée, de garder la fraîcheur de la terre le matin grâce à l'ombre et éviter que la culture ne brûle au cours de la journée. L'objectif est de créer un micro-climat plus frais sous les panneaux l'été pour apporter un bénéfice aux cultures.

De plus, RWE précise que les panneaux seront orientables, et pourront être bloqués afin de laisser passer les engins agricoles par exemple, afin de s'adapter au travail des agriculteurs.

Monsieur Pointereau demande la longueur des tables des panneaux. RWE répond qu'elles feront environ 30m, plus ou moins longues en fonction de la taille de la parcelle.

Monsieur Pointereau demande comment est calculée l'indemnité financière pour les propriétaires et exploitants agricoles du projet. RWE répond qu'il s'agit d'un loyer en fonction du nombre de MW installés sur les différentes parcelles, et qu'il y a une répartition entre le propriétaire et l'exploitant agricole. Cela dépend donc du nombre de panneaux installés sur la parcelle. Le bail signé est volumétrique, permettant aux agriculteurs de maintenir leur bail rural, étant la forme la plus protectrice pour eux.

Madame Pierrard demande si Monsieur Merry, agriculteur partie prenante du projet, a des structures agricoles ailleurs qu'à Epineuil. RWE répond que Monsieur Merry dispose de 75 hectares de terres agricoles à Epineuil-le-Fleuriel, et que son prestataire agricole dispose d'autres terrains dans d'autres communes.

Madame Catinat demande si les agriculteurs vont continuer de toucher les aides de la PAC, et comment vont évoluer les calculs pour ces aides avec le projet. RWE répond que nous répondons en tout point aux exigences de projets agrivoltaïques, en conséquence, les agriculteurs pourront continuer de toucher les aides de la PAC. Des évolutions sur les calculs sont attendues, mais non encore connues, étant donné les récents décrets sur l'agrivoltaïsme.

Volet retombées locales

Madame Statucki demande des précisions sur l'offre locale d'électricité, présentée par RWE. RWE répond que l'offre est indexée sur la puissance du parc, que le fournisseur en partenariat actuel avec RWE est Energie d'Ici, basé à Lyon. Il faut donc changer de fournisseur d'électricité si les riverains souhaitent bénéficier de l'offre. Cette offre pourrait être mise en place à la mise en service du parc agrivoltaïque de La Bouchatte, à discuter selon les envies des prochains élus municipaux et de l'intérêt des riverains. Une communication pourra être faite en priorité aux habitants de La Bouchatte pour cette offre afin qu'ils en bénéficient en premier. Cela dépendra également de l'économie du projet lors de sa mise en service.

Volet paysage

Madame Pierrard explique que selon elle, il demeure un impact fort du projet sur le paysage des riverains de La Bouchatte et hameaux proches (Piaujean, Les Raies). Elle reconnaît le recul fait par RWE pour s'éloigner des habitations les plus proches, la proposition des haies,

et de la prise en compte de nombreuses contraintes techniques présentées, mais cela reste une modification non négligeable du paysage pour elle.

Monsieur Webert demande des précisions sur les photomontages présentés, et demande les lieux de prises de vue. Madame Statucki et Monsieur Webert regrettent que certains photomontages n'aient pas été pris depuis les habitations directement. RWE répond que ni lui, ni les bureaux d'études, n'ont le droit de rentrer chez les gens pour faire des photomontages. Néanmoins, des photomontages supplémentaires ont été faits sur demande de la mairie.

Monsieur Webert et Madame Statucki déplorent un manque de photomontages depuis la route de la Rouanne. Selon eux, planter des haies va masquer le projet, mais va surtout masquer le panorama depuis le hameau qui leur est cher. RWE reconnaît que les haies viseront à masquer le projet, mais qu'il sera dans tous les cas visible et que cela représentera une modification du paysage local. RWE rappelle que la hauteur des haies pourra être concertées avec les habitants (haie haute : masquage complet du projet, haie basse : masquage partiel). RWE rappelle que d'autres photomontages ont été réalisés à la demande de la mairie, et qu'il y en a un second sur la route de la Rouanne.

Monsieur Webert demande la hauteur du point haut des panneaux, RWE répond que le point bas sera à 2m et le point haut à 6m, lorsque les trackers sont le plus inclinés.

Madame Statucki critique le jugement d'impact « faible à modéré » du projet sur le paysage observé depuis la route en haut du projet. Ce jugement a été fait par le bureau d'études paysager. Madame Statucki estime qu'il s'agit d'un impact fort, notamment depuis les habitations à Piaujean.

RWE répond qu'ils ont fait au mieux pour s'adapter aux contraintes du territoire, notamment en reculant les panneaux de plusieurs centaines de mètres des habitations les plus proches, en proposant des haies, et notamment en proposant des plantations dans les fonds de jardins des riverains les plus impactés.

Monsieur Pointereau demande si une indemnité financière est prévue pour les riverains directs du projet, en cas de perte de valeur de leurs biens immobiliers. RWE répond que non, que ce n'est pas légal, mais aussi que ce n'est pas une information qui ressort des études notariales locales. Selon RWE, un projet agrivoltaïque n'impacte pas directement la valeur des biens immobiliers.

Monsieur Webert critique le fait que malgré les haies, le projet sera visible et que cela viendra impacter la vue du paysage local.

Volet raccordement

Madame Catinat demande quand RWE connaîtra le lieu du poste de raccordement du projet. RWE répond qu'il existe deux options de poste source dans le secteur : à Vallon-en-sully ou à Saint-Amand-Montrond. Le lieu sera défini par Enedis, une fois le Permis de Construire du projet autorisé, et une fois arrivé en haut de la liste d'attente.

Madame Catinat demande si les communes auront leur mot à dire sur le tracé du raccordement. RWE répond qu'il s'agit de la responsabilité d'Enedis, et qu'ils établiront des conventions avec les communes concernées. Il est possible de mutualiser les travaux avec d'autres projets afin de limiter les perturbations avec les chantiers. RWE précise qu'Enedis ne peut pas imposer un tracé à une commune, que ce sont des discussions à avoir avec toutes les parties prenantes.

Volet instruction

Madame Pierrard demande si l'enquête publique aura bien lieu avant l'autorisation du Permis de Construire. RWE répond que oui, il s'agit d'une des dernières étapes de l'instruction avant que le préfet ne donne son avis sur le projet. RWE indique que la DDT du Cher a précisé qu'actuellement le délai d'instruction des permis de construire était de 24 mois ; l'enquête publique arrive sur la fin du délai d'instruction, probablement plus en 2027.

Monsieur Webert demande si le SDIS a donné son avis sur le projet, notamment sur le risque incendie. RWE répond qu'une étude spécifique a été réalisée et des aménagements faits (pistes, citernes...) afin de répondre aux attentes du SDIS. Le SDIS du Cher ne souhaite cependant pas donner son avis sur les projets avant qu'ils ne soient en instruction.

Actions à suivre

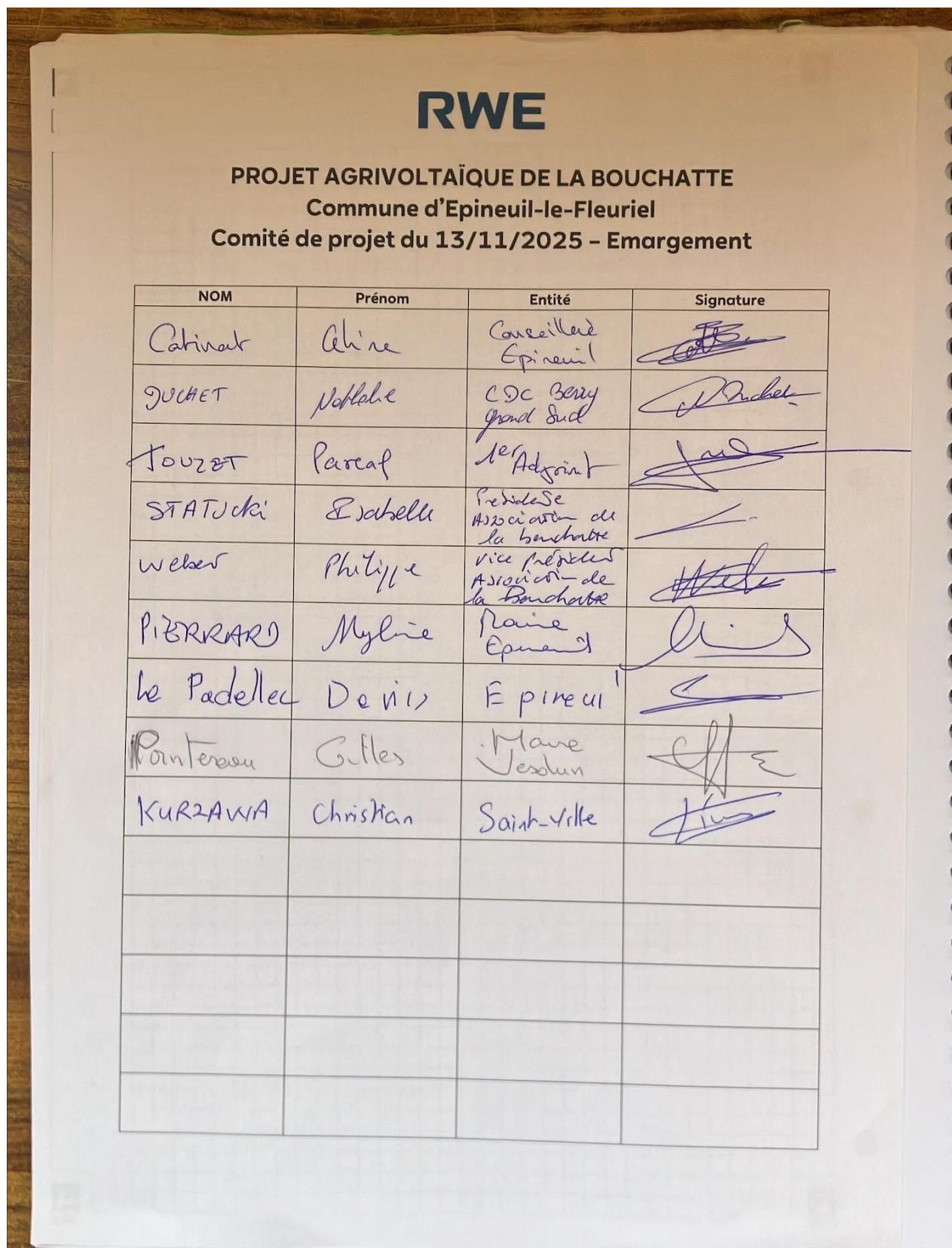
RWE s'engage à tenir au courant les élus d'Epineuil-le-Fleuriel du dépôt de Demande de Permis de Construire et de l'instruction du dossier.

RWE s'engage également à tenir les habitants d'Epineuil-le-Fleuriel informés de l'instruction du dossier.

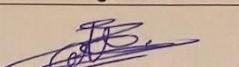
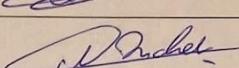
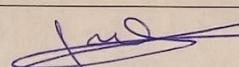
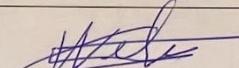
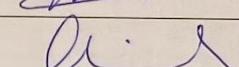
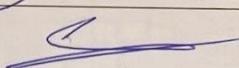
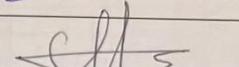
RWE informera les élus et habitants d'Epineuil-le-Fleuriel, ainsi que toutes les communes dans le périmètre de l'enquête publique, de la tenue de celle-ci et de ses modalités.

Annexes

La feuille d'émargement



The image shows a handwritten list of signatures on a document. The document has a header in bold black text: "RWE", "PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE LA BOUCHATTE", "Commune d'Epineuil-le-Fleurie", and "Comité de projet du 13/11/2025 - Emargement". Below the header is a table with four columns: "NOM", "Prénom", "Entité", and "Signature". The table contains the following data:

NOM	Prénom	Entité	Signature
Catinat	Aline	Conseillère Epineuil	
DUCHET	Nathalie	CDC Berry Grand Sud	
TOUZET	Patrice	1 ^{er} Adjoint	
STATICKI	Isabelle	Présidente Association de la Bouchatte	
Weber	Philippe	Vice-président Association de la Bouchatte	
PIERRARD	Mylène	Prévine Epineuil	
le Padellec	Denis	Epineuil	
Pontrenau	Gilles	Maire Lesclun	
KURZAWA	Christian	Saint-Ville	